

CAMPUS CAMEROUN

DROIT INTERNATIONAL PUBLIC 2

SEANCE DE PREPARATION SESSION NORMALE 2020

SUJET 1 - LES ACTEURS DE LA SCENE INTERNATIONALE A L'ERE POST-WESTPHALIENNE (2017-2018 SECOND SEMESTRE)

Le sujet invite les candidats à réfléchir sur les figures anciennes et nouvelles de la scène internationale dans le contexte actuel marqué par la mondialisation des échanges. Au-delà de l'identification de ces figures, il est question de voir si l'ère globalo-libérale a étendu ou rétréci leur place sur l'échiquier mondial.

Plan possible

I- LA REMANENCE DES ACTEURS CLASSIQUES SUR LA SCENE INTERNATIONALE

A. L'ETAT : ACTEUR PRINCIPAL SUR LA SCENE INTERNATIONALE

- L'Etat que Machiavel avait défini comme étant « **une organisation dotée de la capacité d'exercer et de contrôler l'usage de la force sur un peuple déterminé et un territoire donnée** », est toujours, depuis la fin de Moyen-Age, le principal acteur des relations internationales.
- A la différence d'autres acteurs, la prépotence de l'Etat sur la scène internationale tient à ses éléments constitutifs, à savoir le territoire, la population et le gouvernement.

B. LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES: ACTEURS DERIVES DES ETATS SUR LA SCENE INTERNATIONALE

- Entités sans territoire, sans population et à l'autorité souvent contestée, les organisations internationales sont des groupements d'Etats, créés par accord entre les membres fondateurs, plus ou moins ouverts aux Etats tiers et dotés comme les Etats, mais de manière différente, d'une personnalité internationale et d'un appareil administratif permanent, qui leur permettent de poursuivre la réalisation des objectifs définis par l'accord de base.
- La multiplication des organisations inter-gouvernementales au 20^{ème} siècle correspond à leur utilité même dans la mesure où leur succès témoigne de l'incapacité des Etats à remplir directement certaines missions. A ce titre, les organisations internationales sont, tout à la fois, un nouvel instrument de la diplomatie des Etats. Mais, ce sont aussi, une nouvelle forme d'organisation politique des sociétés humaines.

II- L'EMERGENCE DES ACTEURS NOUVEAUX SUR LA SCENE INTERNATIONALE

A. L'EMERGENCE DES INDIVIDUS COMME ACTEURS NOUVEAUX DE LA SCENE INTERNATIONALE

- Pendant longtemps, la place de l'acteur individuel a été ignorée, voire minorée sur la scène internationale. La responsabilité pénale de certaines personnes agissant à titre privé ou en tant qu'agents publics a consacré la reconnaissance de l'acteur individuel sur la scène internationale.
- Les drames humains vécus par les réfugiés, les actes délictueux posés par des criminels de guerre et des terroristes, ou encore les actions caritatives de certains mécènes montrent que la scène internationale ne peut se réduire à une simple constellation des Etats.

B. LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS L'ORDRE INTERNATIONAL

- Une ONG est une institution qui n'est pas composée d'États, mais qui a été créée par des personnes publiques ou privées, physiques ou morales de différentes nationalités afin d'exprimer une solidarité transnationale, en principe, sans but lucratif avoué.
- Vis-à-vis des Etats, le rôle des ONG revêt trois dimensions majeures : il s'agit d'une capacité d'action opérationnelle sur leurs territoires, quand ils l'acceptent, de l'exercice de pression pour améliorer les réglementations nationales et internationales, enfin du contrôle du respect par les Etats de leurs obligations.

C. LES FIRMES MULTINATIONALES DANS L'ORDRE INTERNATIONAL

- Expression du capitalisme mondial, et de la division internationale du travail, les sociétés multinationales sont des groupements d'individus dans l'ordre économique. Elles constituent incontestablement une nouvelle catégorie d'acteurs internationaux.
- Selon un rapport de la CNUCED de l'année 2001, les plus importantes firmes multinationales ont un chiffre d'affaires supérieur au PNB de 164 Etats-membres de l'ONU.

SUJET 2 - LA PERSPECTIVE GENRE EST-ELLE PERTINENTE EN RELATIONS INTERNATIONALES ?

A partir des années 80 des débats critiques, et critiques féministes ont remis en cause la vision traditionnelle des RI et mis en avant de nouveaux cadres d'analyses qui s'intéressent aux relations Etat - Individus et en particulier aux femmes.

Cette approche se place dans la lignée des féministes constructives en RI qui ont mis en avant l'importance de « *l'analyse genre* » dans les phénomènes internationaux comme par exemple la division internationale du travail, la militarisation ou la question de l'immigration.

Le genre est défini comme la construction sociale des rôles attribués aux hommes et aux femmes ; et plus généralement des rapports de pouvoir et de catégorisation internalisée par la société et par l'individu.

I- INTRODUIRE UNE PERSPECTIVE DE GENRE EN RI

A- QUELQUES OBSTACLES Y SONT LIES

- La question du relativisme culturel touchant aux relations hommes femmes apparaît comme obstacle à toute affirmation théorique générale ;
- Les critiques affirment que le féminisme n'est pas scientifique ;
- Que les femmes ne sont pas des sujets de RI (car invisibles) ;
- Une approche genre débouche nécessairement sur une recherche subjective.

B- DES RAISONS POUR CONTOURNER CES OBSTACLES

Toute situation de politique internationale a des conséquences de genre. Exemple l'étude du rôle des femmes de diplomates ou des femmes de militaires dans le maintien des institutions patriarcales ...

En effet, l'analyse avec les lunettes de genre est essentielle à toute approche en RI :

- Tant les rôles et les valeurs associées au masculin et aux féminins affectent les processus sociaux ;
- De même ces processus ont à leur tour des conséquences de genre.

Exemple : lorsqu'une idéologie nationaliste s'appuie sur des valeurs féminines autour de la mère-patrie, le féminin aura tendance à représenter la continuité de la Nation. Dans le cas d'un conflit armé, cette idéologie pourra avoir pour conséquence des violations particulières à l'encontre des femmes dans le but d'anéantir la Nation ennemie.

Par conséquent, introduire une perspective de genre en RI, c'est introduire une variable transversale à toute thématique qui permet l'élargissement des frontières de la discipline.

II- COMMENT INTRODUIRE CETTE PERSPECTIVE ?

A- METHODOLOGIE DE L'UTILISATION DE L'OUTIL GENRE POUR ABORDER UNE QUESTION : SELON LA METHODOLOGIE DE GENRE EN RI, 3 ELEMENTS FONDAMENTAUX.

- Admettre la construction sociale des significations particulièrement du féminin et du masculin ;
- Admettre la variation historique et culturelle particulièrement des rôles sociaux de sexe ;
- Remettre la mise en évidence de relations de pouvoir, même cachées qui soutiennent ces rôles et significations.

Tickner et les autres féministes en RI insistent sur le fait que l'agenda féministe (s'il existe) n'est pas seulement d'inclure les femmes dans les analyses des RI mais de remettre en question l'agenda traditionnel de la discipline en y incluant par exemple ;

- Le viol des femmes comme arme de guerre
- La proposition locale générée par la présence des forces armées internationales, les réfugiés, les victimes civiles, etc.

Exemple: les analyses de genre en études du développement montrent que 80% des africaines ravalent dans l'agriculture mais ne sont pas rémunérées et n'ont pas accès au crédit. De même que les politiques d'ajustement structurel du FMI diminuent les budgets sociaux et s'appuient sur le travail non rémunéré des femmes pour les remplacer les fonctions de l'Etat providence (santé, éducation et enfance).

B- UN OUTIL D'ANALYSE : LE GENRE

Le genre est un outil d'analyse, un filtre qui permet de complexifier toute analyse:

- Le genre est d'abord un outil descriptif : quel est l'impact du phénomène social étudié sur les hommes et les femmes ?
- Le genre est aussi un outil explicatif : les rapports entre les hommes et les femmes et les rôles qui leur sont attribués permettent-ils d'expliquer ce phénomène ?

Quatre (04) niveaux d'analyse peuvent être retenus avec l'utilisation de l'outil genre

- **Niveau individuel (identité subjective, socialisation, rôle des hommes et des femmes) ;**
- **Niveau institutionnel (éducation, travail, politique, mariage, etc.)**
- **Niveau symbolique (ex les constructions binaires, l'idéologie, etc.)**
- **Importance des rapports de pouvoirs (entre hommes et femmes, mais aussi classe, d'âge, etc.)**

Ainsi les résultats touchant les rôles sociaux et symboliques des hommes et femmes sont mis en avant.

L'outil d'analyse selon le genre nous permet d'appréhender les différentes sources comme les discours, les concepts, les catégories ou les stratégies des individus ;

- **Filtre d'analyse des discours des agents pour relever les relations hiérarchiques ;**
- **Relever les catégorisations ;**
- **Appliquer les concepts de stéréotypes et d'altérité à l'ensemble des catégories dominées;**
- **Etudier les stratégies de femmes et leur différence d'accès aux ressources ;**

- ***Mettre en avant l'invisibilité des thèmes touchant aux transgressions de genre sur la scène internationale.***

En définitive, la discipline traditionnelle postule que les processus des RI sont neutres du point de vue genre : c'est-à-dire qu'ils n'auraient pas d'effet sur la position et le rôle attribué aux femmes et aux relations entre hommes et femmes.

A l'inverse, les recherches académiques féministes mettent en évidence les effets de ces processus: du militaire à l'impact économique, de la diffusion des images nationales au langage en temps de conflit, les identités masculines et féminines sont mises en jeu.

L'analyse de genre et RI permet de poser des questions non seulement sur les relations entre Etat et Société mais également sur l'impact des processus internationaux sur les sociétés. Ainsi, les identités féminines et masculines sont influencées par des processus externes à la société nationale et vice versa.

SUJET 3 - LA RELIGION : NOUVELLE LIGNE DE FRACTURE DES RELATIONS INTERNATIONALES ?

La crise des mécanismes d'identification redonne au sacré une importance et une fonction sociale que la construction et la diffusion du modèle étatique rationnel et séculier avaient contribué à lui faire perdre. La scène internationale s'en trouve affectée de bien des points de vue : sensible aux mutations touchant les conditions mêmes de l'allégeance citoyenne au sein de chaque Etat, elle est de plus en plus marquée par les dysfonctions qui dérivent de la logique d'appartenances multiples partageant de plus en plus Chacun des individus et rendant aléatoires les conditions de leur mobilisation.

- ✓ L'identification religieuse étant en soi transnationale, les processus de mobilisation qui lui sont liés ont une incidence immédiate sur la scène internationale par-delà les conduites souveraines de chaque Etat. De même l'activation de ces processus tend à favoriser l'émergence de nouveaux acteurs internationaux.
- ✓ Les phénomènes d'aliénation culturelle, d'incompréhension de l'ordre politique imposé et de remise en cause des communautés construites convergent pour créer les conditions d'une dénonciation et d'une délégitimation de l'obéissance civile : l'allégeance au sacré fait figure de substitut.
- ✓ Le sacré renvoie l'image de la société qui l'élabore et répond ainsi aux demandes de sens des populations qui vivent une forte aliénation culturelle : le retour du sacré s'impose dès lors avec plus de succès là où cette aliénation culturelle se fait le plus sentir : là où l'exclusion est la plus vigoureuse et là où les frustrations sont les plus aiguës.
- ✓ Le « retour » du sacré s'illustre ainsi par la contestation des Etats déficitaires en légitimité et la confrontation aux puissances hégémoniques. Le conflit international devient ainsi un élément de cristallisation de l'engagement sacré; celui-ci s'impose à son optimum lorsque

se mêlent confrontation entre Etats dominants et Etats dominés et dénonciation des Etats dominés qui collaborent à cette domination.

Problématique: quel est le rôle de la religion aujourd'hui sur la scène mondiale ?

Ce que nous proposent les acteurs religieux c'est une grille de lecture religieuse du monde et donc de la politique internationale : une nouvelle grammaire religieuse des RI qui fait davantage sens pour nombre d'individus que les appels étatiques à l'allégeance citoyenne ou à la responsabilité diplomatique.

I- LE « RETOUR » DU SACRE DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

A- L'ENONCIATION RELIGIEUSE DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Du « retour » du sacré dérive en fait une nouvelle énonciation de la politique internationale. Cette énonciation de nature religieuse se repère d'abord dans le langage et l'argumentaire, la référence explicitée à l'intérêt national et aux exigences de la coexistence pacifique entre Etats faisant place à un discours éthique. L'action internationale n'est plus seulement fondée par convention et par opportunité mais par référence à des valeurs qui parfois ne supportent ni la discussion, ni le compromis : elle est par essence plurale, renvoyant à la diversité et à la concurrence des religions dans le monde mais elle revendique par définition une légitimité absolue et exclusive sur toutes les autres.

Cette énonciation religieuse du politique conduit à une nouvelle hiérarchie des normes :

- ✓ L'exemple de l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran à l'issue de la Révolution islamique le suggère de manière très claire : combattre le « Grand Satan » devenait un impératif supérieur au respect de la Convention de Vienne sur les immunités diplomatiques;
- ✓ De même que le conflit israélo arabe révèle que l'énonciation religieuse des droits de l'Etat d'Israël produit un ensemble de postulats qui réduisent d'autant la part de ce qui paraît négociable à l'intérieur de ce conflit : qu'il s'agisse de « droits historiques » du peuple juif sur la Judée et la Samarie, du refus sur le statut de Jérusalem ou même de la nature de la constitution de l'Etat d'Israël;
- ✓ De même le discours reconstruisant la question palestinienne de question nationale en question religieuse ;
- ✓ De même l'énonciation religieuse relègue l'Etat dans un statut d'accessoire donnant la priorité aux solidarités religieuses sur les solidarités citoyennes.

En définitive, il s'agit d'une lecture de l'ordre internationale qui se veut déviante par rapport à ses normes et à ses codes et qui exacerbe l'éclatement culturel jusqu'à substituer le sacré donc l'absolu au politique. On assiste à un transfert d'un répertoire juridique à un répertoire religieux, donc d'un ordre de la libre convention à celui d'un principe sacré.

B- LA RELIGION COMME FACTEUR DE POLITIQUE INTERNATIONALE

Pour ce qui concerne la religion comme facteur de puissance, l'influence est triple :

- ✓ La religion est tout d'abord un déterminant de la prise de décision non seulement parce qu'elle est un des éléments fondamentaux de la Weltanschauung qui sert de grille de lecture des événements auxquels un décideur fait face mais aussi parce que la présence de la religion au sein des sociétés constitue une contrainte sur la marge de manœuvre du décideur, avec des organisations religieuses façonnant de plus en plus les débats publics et les politiques publiques, sinon les lois fondamentales des Etats, notamment dans le monde arabo - musulman avec la sharia.
- ✓ Ensuite, la religion est une source de légitimité alternative à la légalité politique : elle contribue à expliquer le succès qu'ont connus les leaders religieux charismatiques sur la scène internationale ; Jean Paul II combattant le communisme à Desmond Tutu appelant à la fin de l'apartheid, elle permet de comprendre l'enjeu que représentent certains prophètes sans armes comme le Dalaï Lama.
- ✓ Enfin, la religion est un facteur diplomatico-stratégique comme l'indique la centralisation des guerres identitaires débordant les frontières, de la Yougoslavie au sud-est asiatique en passant par l'Afghanistan, la transnationalisation des mouvements religieux, notamment fondamentalistes et leur présence au sein des diasporas, où sont recrutés entre autres les candidats aux attentats suicides, l'instrumentalisation de ces mouvements par certains gouvernements dans leur politique extérieure comme cela a été le cas des Talibans soutenus par les USA dans les années 1990 et le Pakistan dans les années 2000, la place grandissante de la liberté religieuse dans les régimes internationaux des droits de l'homme.

II- LES STRATEGIES INTERNATIONALES DES ACTEURS RELIGIEUX

A- LES ACTEURS RELIGIEUX DE LA POLITIQUE INTERNATIONALE

Qui sont ces acteurs religieux ?

Entre autres:

L'Eglise romaine centralisée, centralisée et ses nombreuses organisations internationales et notamment l'Opus Dei, le Secours Catholique, le Comité Catholique contre la faim et pour le développement, dont on ne saurait sous-estimer la forte capacité de socialisation des nouvelles élites par le sacré mais aussi l'acquisition d'un pouvoir effectif au sein des Etats périphériques. Par son histoire l'Eglise catholique est en situation d'avoir une diplomatie active et une capacité de mobilisation considérable.

Les églises réformées qui s'inspirent d'une logique associative contestent le modèle ecclésiologique propre au christianisme romain. C'est cette dynamique associative qui est essentiellement porteuse d'efficacité sur le plan international. Elle préside à la constitution d'un

réseau associatif transnational unissant différentes églises réformées du monde dans un conseil œcuméniques des églises dont les structures légères lui permettent cependant de répondre directement ou indirectement à certaines attentes sociopolitiques et de les insérer dans un registre religieux (aide au développement économique, santé, éducation, défense des réfugiés, lutte contre le racisme...)

Les mouvements islamistes parmi lesquels la Ligue Islamique Mondiale (LIM) créée à la Mecque en 1962, les Confréries très répandues dans l'Afrique noire musulmane, le mouvement des Frères Musulmans sont dotés d'une solide armature internationale et réussissent à capter toutes les frustrations sociales, économiques et politiques les plus marquées notamment auprès des jeunes élites. Ce groupe est constitué en partie de ce qu'il est convenu d'appeler le radicalisme musulman. La persistance du projet islamiste de transformation radicale du monde. Ce projet se traduit par une résurgence du néo fondamentalisme conçu comme une croisade religieuse contre l'Occident matérialiste et corrompu.

B- UNE CAPACITE D'ACTION INTERNATIONALE

- ✓ La pertinence du retour du sacré tient d'abord parce que les mouvements sociaux qui en dérivent créent les conditions d'une véritable solidarité transnationale. Ce qui l'on identifié comme le retour du sacré et qui n'est en fait qu'une mesure de la frustration sociopolitique accumulée dans divers pays se conjugue, produit des réseaux et constitue désormais une importante réserve de puissance internationale : en jouant la carte islamiste ;

Exemple : Saddam Hussein espérait transformer une addition de contestations nationales ainsi islamisées en mouvement de soutien international pertinent remettant ainsi en cause la logique stato-nationale en monde musulman.

- ✓ De même cette traduction des mouvements sociaux associe étroitement un discours de contestation interne à un discours de contestation internationale : parce qu'elle prend une forme culturelle, la mobilisation devient identitaire et cherche à se définir contre les modèles culturels concurrents et, a fortiori dominants. d'autant qu'elle se trouve entraînée en cela par la visibilité des mécanismes de dépendance et débouchant progressivement sur une contestation globale de l'ordre international. Celle-ci se formalise dans une mise en accusation de l'impérialisme, mais aussi du droit international, de la diffusion des modèles culturels internationaux.
- ✓ Cette relecture islamique des relations internationales a des effets tangibles et directs : elle accélère le décodification » des rapports internationaux et la contestation de ces éléments clefs (Etat, Nation. frontière droit..): elle suscite de nouveaux acteurs et de nouveaux mouvements internationaux qui échappent à toute institutionnalisation et donc à toute contrainte internationale. Elle place enfin la diplomatie des Etats du monde musulman dans une situation de souveraineté limitée devant donner des gages à l'ordre de l'islam.

Correction

D'après les réalistes, les perspectives de coopération sont peu nombreuses et fragiles et ni le droit, ni les institutions internationales ne peuvent favoriser la coopération entre Etats.

Après avoir rappelé les fondements de cette posture, dites en vous basant sur les approches libérales, ce que vous en pensez. La question du sujet indique qu'il y a deux parties. La première porte sur les fondements de la posture réaliste et la seconde sur les arguments des libéraux sur l'importance de la coopération.

I- LES FONDEMENTS DE LA POSTURE DES REALISTES

Les réalistes restent pessimistes quant à l'avenir de la coopération pour cinq principales raisons :

1. L'absence d'une autorité supranationale susceptible de veiller à l'application des accords passés entre Etats

c'est-à-dire que certains Etats risquent leurs promesses en conséquences font défection

2. Les menaces de sanction ou promesses de bénéfices sont souvent insuffisantes et le rôle du droit ne peut être que limité et précaire
3. Les Etats privilégient leurs gains relatifs (gagner plus que l'autre) et négligent les gains absolus qui pourraient les inciter à coopérer
4. Lorsque les bénéfices mutuels sont escomptés d'une coopération, les dirigeants politiques d'un Etat veillent à ce que l'autre Etat partenaire n'enregistre pas davantage de bénéfices
5. Même lorsque la coopération s'annonce fructueuse, certains Etats préfèrent y renoncer car le partenaire, potentiel adversaire de demain, pourrait s'en trouver renforcé.

En somme, la thèse principale des réalistes est que l'anarchie internationale et le dilemme de la sécurité rendent difficile la coopération.

II- LES THESES LIBERALES SUR LA COOPERATION ENTRE ETATS

D'après les libéraux, certains facteurs favorisent l'adoption de comportements coopératifs. Trois principales théories permettent d'en rendre compte: la théorie des jeux (A), la théorie de la stabilité hégémonique (B) et la théorie institutionnaliste (C).

A. LA THEORIE DES JEUX

On peut identifier trois éléments importants qui peuvent faciliter ou au contraire entraver la coopération dans la théorie de jeux.

1- La convergence des intérêts communs aux acteurs

Il s'agit des bénéfices et pénalités associés aux situations identifiées par le dilemme du prisonnier (*coopération mutuelle, coopération d'un Etat et défection de l'autre, défection mutuelle*) dans les relations internationales, la confiance, la loyauté et l'altruisme ne sont pas indispensables à la coopération. C'est la durabilité des rapports et la répétition des interactions stratégiques entre les acteurs concernés qui sont plus pertinentes.

2- Le nombre de joueurs et leur influence sur la manière de jouer

En particulier ici, on mentionne l'hégémonie d'un acteur imposant sur les règles de jeu.

3- Les mécanismes institutionnels

Les caractéristiques de l'interaction stratégiques du jeu international, à un moment donné influencent la propension des Etats à coopérer. Les institutions peuvent par exemple favoriser la transparence et permettre aux joueurs d'identifier ceux qui ont coopéré ou qui ont fait défection dans le passé.

B. LE DONNANT-DONNANT

Il commence par coopérer, puis reproduit le choix de l'autre joueur au coup précédent. En fait, il récompense le comportement coopératif et punit l'antagonisme. Le donnant-donnant a quatre qualités principales:

- a. **Indulgent.** Ne jamais être le premier à faire cavalier seul
- b. **Susceptible.** Il punit immédiatement un comportement antagoniste quelle qu'ait été la longueur des interactions coopératives jusqu'alors.
- c. **Bienveillant.** Si l'autre acteur reprend la coopération après avoir fait chemin seul, il la reprend aussi
- d. **Simple et clair.** Sa bienveillance l'empêche dans les problèmes inutiles. Sa susceptibilité décourage l'autre camp de s'obstiner à faire cavalier seul. Son indulgence contribue à restaurer la coopération mutuelle et sa transparence le rend intelligible à l'autre joueur suscitant ainsi la coopération à long terme.
- e. **La stabilité hégémonique**

Elle insiste sur l'influence d'une grande puissance qui par ses capacités, son influence et sa position d'arbitre est en mesure d'imposer des conduites communes qui permettent de résoudre les principales difficultés de la vie collective. Par exemple, on considère que la puissance hégémonique assure militairement la liberté des échanges. Les autres Etats peuvent consacrer moins de ressources à la défense et davantage au commerce.

C. L'INSTITUTIONNALISME

Les institutions jouent plusieurs rôles pour la coopération entre Etats. Elles stabilisent les enjeux, favorisent la transparence et rendent le futur plus prévisible, permettent ainsi aux Etats de coopérer.

Elles diminuent les incertitudes dans l'évaluation des préférences et des choix politiques des partenaires potentiels.

Elles permettent un échange d'informations durables et clarifient les intentions grâce à des procédures de consultations

SUJET 5 - LA PREMIERE GUERRE FROIDE DU SYSTEME INTERNATIONAL CONTEMPORAIN ORIGINES, LIMITATIONS ET CARACTERISTIQUE

Il s'agit ici d'un sujet classique dont la quintessence se trouve dans les fiches de TD et le cours. Néanmoins, on attend de l'étudiant qu'il indique les bornes et les caractéristiques de cette guerre.

I. LES BORNES DE LA PREMIERE GUERRE FROIDE

✓ Le début

Trois principales thèses sont avancées pour déterminer l'origine de la guerre froide ;

- La première dit la guerre froide commence en 1917 avec la résolution soviétique et l'intervention des puissances occidentales
- La deuxième thèse qu'elle a commencée en 1945 avec la bombe d'Hiroshima de la deuxième guerre mondiale
- La troisième thèse soutient qu'elle a commencé entre 1947 et 1948 avec la variance des différents points de vue entre deux principaux vainqueurs

La première thèse se fonde sur le fait que c'est en 1917 que pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, deux conceptions idéologiques du monde (capitalisme différent du communisme) se disputent l'organisation économique, politique géographique du monde.

La deuxième thèse considère que le bombardement d'Hiroshima après la capitulation de Japon visait plus à l'impression de l'Union soviétique de mettre fin à la guerre. Ici, il faut souligner que l'union soviétique était alliée au Japon.

Ces deux premières thèses sont des signes procureurs de la guerre froide. Mais on en peut pas dire que c'est par elles que la guerre a véritablement commencé, car on ne peut parler de guerre sans une logistique planifiée, organisée et établie pour cette fin. Condition que seule la dernière version semble remplir.

En effet, l'ancien ordre dominé par les puissances Européennes prend fin avec la deuxième guerre mondiale. Un nouveau système caractérisé par le remplacement de la SDN par l'ONU et par l'entrée en force des Etats- Unis et l'Union Soviétique dans la gestion des dossiers mondiaux. En 1946, quand les dissensions naissent entre les deux principaux animateurs des alliés, deux logistiques se mettent en place.

- **Du côté Soviétique**, on va d'abord à un agrandissement de son territoire puisque la moitié orientale de la Pologne et une partie de la Roumanie seront incorporés de force dans le territoire Soviétique. On va installer des gouvernements pro soviétique dans la plupart des pays de l'Europe centre et orientale, de telle manière que entre 1945-1948, la moitié de l'Europe passe sous la domination soviétique et comme pour marquer la volonté de puissance, l'union soviétique lance la construction du mur de Berlin. Tous ces actes étaient

volontaires à la déclaration faite à l'ONU sur la proposition de Roosevelt, la naissance du pacte de Vasco Vie et Comecon, on se rend compte que dans la partie soviétique, plusieurs institutions sont mises sur place dans le sens de préparer la guerre

- **Du côté Américain**, on assiste à la même chose sous le terme de l'endiguement, les Etats-Unis vont entreprendre l'encerclement économique et militaire de l'Union Soviétique. Dès 1951, deux traités bilatéraux sont signés avec la Philippines et le Japon, un pacte à trois avec l'Australie et la Nouvelle Zélande. En 1953 et 1954, des accords d'assistance sont signés avec la Corée et le Pakistan et surtout une vaste alliance est constituée regroupant d'un côté de l'Asie du Sud-est (**Pakistan, Thaïlande, Philippines, Australie et la Nouvelle Zélande**) et de l'autre, les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne. Enfin, conclu l'année suivante, le pacte de Bagdad regroupe le triangle Irak, Iran, Pakistan et la Grande Bretagne. Il relie ainsi par le sud Européen avec celui d'Extrême orient et achève de la moitié du verrouillage de l'URSS.
- Déployé à travers toute cette bombardiers de pays, un réseau de base aérienne respect le camp socialiste sous la menace des bombardiers stratégiques. Lorsque vous ajoutez à tout ceci le plan Marshall qui résout le problème d'un point de vue économique, on se rend compte que deux modes se font face économiquement, militairement, culturellement et politiquement.

✓ **La Fin**

On a trois conceptions :

1. La première dit que la guerre froide est finie en 1953 avec la mort de Staline
2. Une deuxième version qu'elle finit en 1956 car commence à l'intérieur de l'Union Soviétique de déstalinisation qui se passe au deuxième congrès du parti communiste de l'Union Soviétique auquel Krouchev renie également Staline
3. La troisième version qu'elle finit en 1962 suite à la crise des missiles du Cuba
4. La quatrième version soutient que la guerre froide finit en 1959 avec la chute du mur de Berlin. Mais c'est le monde bipolaire qui finit en 1989. La guerre froide finit quant à elle en 1962.

II. LES CARACTERISTIQUES

La guerre froide est considérée en relation internationale comme la phase d'initiation au cours de laquelle les protagonistes vont apprendre les règles de bipolarité (c'est la première fois qu'on vit la bipolarité) domination de deux pays qui oblige les autres à s'aligner Ses règles sont au nombre de quatre :

- a. L'impossibilité de l'utilisation du nucléaire
- b. L'existence des sphères d'influence
- c. La nécessité d'un leader affirmé dans chaque camp